



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



**RÉGION
NORMANDIE**

RÉUNION D'INSTALLATION DU COMITÉ REGIONAL POUR L'EMPLOI

Le 26 novembre 2024

Article L. 5311-10 du code du travail, dans sa rédaction issue de la loi pour le plein emploi

Décret n° 2024-560 du 18 juin 2024 relatif aux comités territoriaux pour l'emploi

Ordonnance d'adaptation pour l'outre-mer n° 2024-534 du 12 juin 2024

Instruction N° DGEFP/DAT/2024/92 du 28 juin 2024 relative aux comités territoriaux (Métropole et Outre-mer)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



**RÉGION
NORMANDIE**

DAVID MARGUERITTE

**VICE-PRÉSIDENT DE LA RÉGION NORMANDIE EN CHARGE DE L'EMPLOI,
LA FORMATION, L'ORIENTATION ET L'APPRENTISSAGE.**

PHILIPPE LERAITRE

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



**RÉGION
NORMANDIE**

ORDRE DU JOUR

- 1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA LOI PLEIN EMPLOI**
- 2. RÔLE ET FONCTIONNEMENT DU CRPE**
- 3. INSTALLATION DU RÉSEAU ET OUTILS DE PILOTAGE**
- 4. ORIENTATIONS NATIONALES ET ÉLABORATION DE LA FEUILLE DE ROUTE RÉGIONALE**

1. Contexte et objectifs de la loi Plein Emploi

La loi pour le plein emploi : les axes de la réforme

La loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 porte l'ambition d'un emploi pour tous à travers un accompagnement socio-professionnel renforcé des personnes qui en ont le plus besoin, et une transformation du service public de l'emploi.

Transformations majeures

- **Refonte du processus d'accompagnement des publics**
- **Renforcement des réponses aux besoins des employeurs en matière de recrutement**
- **Transformation du service public de l'emploi (SPE) par une organisation renouvelée et une coopération renforcée**

La loi pour le plein emploi : les axes de la réforme

L'Accompagnement des publics, notamment bénéficiaires du RSA

Les principales évolutions sont :

- L'inscription automatique de tous les demandeurs d'emploi, dont les bénéficiaires du RSA, auprès de France Travail (adaptation à venir des statistiques de la demande d'emploi)
- Des critères et procédures communs pour l'orientation des personnes
- Un cadre d'accompagnement personnalisé et intensif (15h hebdomadaires d'activités pour certains profils)
- Un contrat d'engagement unifié et un régime de contrôle/sanction harmonisé

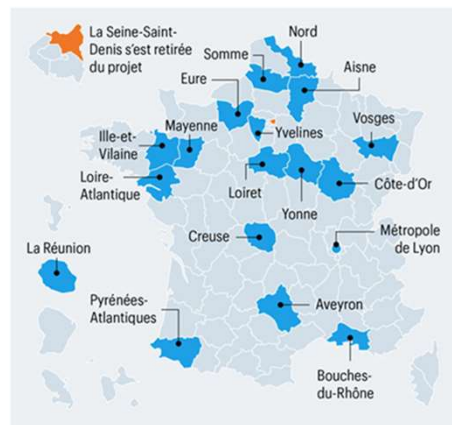
L'objectif est de :

- Simplifier les parcours et éviter les ruptures d'accompagnement
- Renforcer l'activation et l'intensité de l'accompagnement
- Harmoniser les pratiques entre les différents acteurs

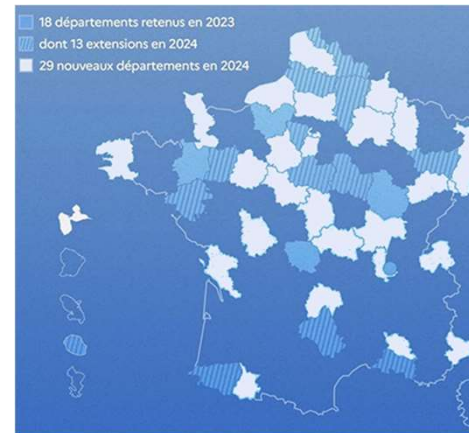
La loi pour le plein emploi : les axes de la réforme

L'Accompagnement des publics, notamment bénéficiaires du RSA

De l'expérimentation vers la généralisation (2025)



2023



2024

Les principaux constats de l'évaluation

Effet sur les bénéficiaires

Au 15 septembre 2024, 40,1 % des allocataires accompagnés depuis 6 mois au moins ont accédé au moins à un emploi dans les 6 mois suivant leur entrée en parcours, 28,6 % sont en emploi exactement 6 mois après leur entrée dans le parcours. Un taux plus élevé pour les ARSA plus proche de l'emploi à leur entrée dans le dispositif.

	Taux d'accès à l'emploi dans les 6 premiers mois			Taux de présence en emploi à 6 mois		
	Ensemble des parcours	Dont Parcours « emploi »	Dont Parcours « social »	Ensemble des parcours	Dont Parcours « emploi »	Dont Parcours « social »
Tous contrats	40,1%	54,2%	17,0 %	28,6%	39,1%	12,2%
Contrats de moins d'un mois	11,0%	13,9%	5,5%	7,1%	9,2%	3,5%
Contrats d'un mois et plus	29,1%	40,3%	11,5%	21,5%	29,9%	8,7%
Dont contrats durables (CDI et CDD > 6 mois)	17,5%	24,2%	7,3%	14,1%	19,7%	5,7%

Une confiance accrue dans le service public et ses apports.

Un regain de confiance en eux.

La loi pour le plein emploi : les axes de la réforme

Relation avec les entreprises

Le réseau pour l'emploi a aussi pour mission de mieux répondre aux besoins des employeurs en matière de recrutement, de mise en relation entre les offres et les demandes d'emploi et d'information sur la situation du marché du travail et sur l'évolution des métiers, des parcours professionnels et des compétences

Un socle commun de services aux entreprises construit dans le cadre du comité national pour l'emploi et proposer à tous les acteurs du réseau sur tous les territoires,

La réforme prévoit :

- Une stratégie coordonnée de prospection des entreprises
- Une "task force entreprises" dans chaque bassin d'emploi
- De nouveaux outils collaboratifs (CRM, back-office offres, etc.)

La loi pour le plein emploi : les axes de la réforme

Transformation du service public de l'emploi (SPE) par une organisation renouvelée et une coopération renforcée

Un cadre général inscrit dans la loi (L. 5311-8) qui sera précisé et partagé collégialement, notamment au sein du comité national pour l'emploi et suivi dans les instances territoriales.

Il repose sur deux principes : 1. la coordination ; 2. le patrimoine commun.

①

Un principe général de coordination et de complémentarité de l'exercice des compétences afin d'assurer :

- le suivi et la continuité des parcours d'insertion ;
- la réalisation des actions d'accompagnement socio-professionnel.

②

Des engagements opérationnels autour de plusieurs objets, constitutifs du patrimoine commun, nouvelle mission de l'opérateur France travail pour le compte de tous :

- 1° application des critères d'orientation définis et des procédures ;
- 2° mise en œuvre d'un socle communs de services pour les personnes et les employeurs ainsi que des référentiels et méthodologies (ex. diagnostic,) ;
- 3° participation à l'élaboration des indicateurs communs ;
- 4° partage des données nécessaires au suivi des parcours ;
- 5° interopérabilité des systèmes d'information et des services numériques nécessaires à l'atteinte des objectifs du réseau ;
- 6° participation des bénéficiaires à l'évaluation.

La loi pour le plein emploi : les axes de la réforme

Transformation du service public de l'emploi (SPE) par une organisation renouvelée et une coopération renforcée

Élargissement du périmètre d'intervention : Le Réseau pour l'Emploi intègre pleinement la dimension insertion, au-delà de l'emploi et de la formation. Cela permet une approche plus globale des parcours, notamment pour les publics les plus éloignés de l'emploi.

Renforcement de la gouvernance : La mise en place de comités à trois niveaux d'échelle (régional, départemental, local) permet une meilleure articulation entre les orientations stratégiques et leur mise en œuvre opérationnelle. La co-présidence État-collectivités à chaque niveau renforce le pilotage partenarial.

Intégration renforcée des partenaires sociaux : Les partenaires sociaux deviennent membres permanents des comités régionaux et départementaux, ce qui renforce leur implication dans la gouvernance des politiques de l'emploi.

Cadre de coopération formalisé : Le Réseau pour l'Emploi s'appuie sur un "patrimoine commun" (critères d'orientation partagés, socle de services communs, indicateurs de pilotage, etc.) qui structure davantage la coopération entre les acteurs et favorise une culture commune.

Pilotage par les résultats : La mise en place d'outils de pilotage communs via France Travail, permet un suivi plus fin de l'impact des actions menées et facilite les ajustements.

Coordination renforcée des financeurs : L'instauration de conférences des financeurs vise à optimiser la mobilisation et l'articulation des ressources sur les territoires.

Amplification des résultats en matière d'accès à l'emploi : x3 niveaux d'actions territoriales

La loi pour le plein emploi : les axes de la réforme

Capitalisation sur nos actions et réussites passées

La réforme s'inscrit dans une logique de transition par rapport aux actions précédemment engagées.

Elle capitalise sur :

- Les acquis de la **Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté**;
- Les **expérimentations du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE)**;
- Les **initiatives locales déployées ayant fait leurs preuves** ;
- Les **Comités d'Animation Territoriale Emploi Formation (CATEF)**. Mis en place en Normandie dès 2018, ils ont permis de poser les bases d'une animation territoriale concertée sur les enjeux d'emploi et de formation, créant des dynamiques territoriales fortes en favorisant l'interconnaissance, le décroisement entre acteurs et des nombreuses réponses pragmatiques.

Une forte satisfaction des participants (plus de 80%) quant à la compréhension des enjeux territoriaux et la construction de réponses adaptées.

La loi pour le plein emploi : les axes de la réforme

Capitalisation sur nos actions et réussites passées

Bilan chiffré des CATEF 2023 (étude menée par l'AFPA consolidée en mars 2024)

- Minimum 125 actions recensées en 2023 sur les 17 CATEF normands, avec une moyenne de 6,8 actions par CATEF
- 33% des actions ont concerné les secteurs prioritaires, 51% sont multi-sectorielles et 16% mono-sectorielles.
- Typologie d'action :
 - 33% sur "Mettre en relation", puis de façon équilibrée entre "Développer les compétences", "Attractivité des emplois" et "Lever les freins" : "Développer les compétences" : 22% des actions
 - "Attractivité des emplois" : 23% des actions
 - "Lever les freins" : 22% des actions
- 41% des actions sont pilotées par les collectivités territoriales,
- 56 actions ont été destinées aux entreprises, 24 vers les demandeurs d'emploi, 17 visent les deux

2. Rôle et fonctionnement du CRPE

Décret n°2024-560 du 18 juin 2024
circulaire du 28 juin 2024

Comités territoriaux pour l'emploi (CTPE)

La loi pour le plein emploi crée le réseau pour l'emploi, en définit ses missions et fixe le cadre de coopération qui engage les membres du réseau.

Organisation à trois niveaux :

- **Comités régionaux pour l'emploi (CRPE)**
- **Comités départementaux pour l'emploi (CDPE)**
- **Comités locaux pour l'emploi (CLPE)**



Un comité territorial unique par échelon

- **intégrant les missions des autres instances**
- **traitant des thématiques insertion/emploi/formation**

dans un principe de simplification

France Travail assure la maîtrise d'œuvre de ce cadre de coopération, dont la mise en œuvre est suivie par les comités territoriaux et peut faire l'objet d'audits.

Comités territoriaux pour l'emploi (CTPE)

Un réseau regroupant les acteurs de l'éco-système de l'emploi, de la formation et de l'insertion sociale et professionnelle pour une approche plus intégrée de l'accompagnement des personnes et de la réponse aux besoins des employeurs.

Organisation à trois niveaux :

- **Comités régionaux pour l'emploi (CRPE)**
- **Comités départementaux pour l'emploi (CDPE)**
- **Comités locaux pour l'emploi (CLPE)**



- ✓ **Des acteurs de droit** : Etat, régions, départements, communes et groupements de communes compétentes au titre des missions du réseau, l'opérateur France Travail, les opérateurs spécialisés (missions locales, Cap emploi) constituant sur le plan opérationnel, le cœur du réseau ;
- ✓ **Un réseau élargi d'acteurs apportant des solutions d'accompagnement, des offres de service spécifiques professionnelles, sociales.**

Comités territoriaux pour l'emploi (CTPE)

Rôles spécifiques par niveau

Comité Régional pour l'emploi (CRPE)

- Assure la cohérence et diffuse les bonnes pratiques entre les échelons territoriaux
- Elabore des orientations régionales stratégiques en lien avec les orientations nationales
- Se concentre principalement sur les besoins des entreprises et des filières
- Est co-présidé par le préfet de région et le président du Conseil Régional



Comités locaux pour l'emploi (CLPE)

- Élaborent des stratégies locales pour l'emploi avec les collectivités territoriales
- Organisent des partenariats en lien avec les projets territoriaux
- Sont co-présidés par l'Etat et un élu du Conseil Régional (vice-présidence CD)

Comités départementaux pour l'emploi (CDPE)

- Définissent les politiques d'insertion pour les publics les plus éloignés du marché du travail, notamment les allocataires du RSA
- Mettent en place une commission spécialisée pour l'inclusion et l'insertion par l'activité économique (IAE)
- Sont co-présidés par le préfet du département et le président du Conseil Départemental

Les missions communes des comités territoriaux

Orientations stratégiques et patrimoine commun

- Piloter, coordonner et adapter aux situations régionale, départementale et locale, la mise en œuvre des orientations stratégiques arrêtées par le comité national pour l'emploi ;
- Veiller à la mise en œuvre des engagements des acteurs du réseau pour l'emploi et des actions et procédures communes prévues à l'article L. 5311-8 (« le patrimoine commun »)
- Participer au suivi de l'exécution des conventions conclues entre l'État et les Régions ou de toute convention conclue entre l'État et les départements dans le champ des missions du réseau pour l'emploi. Les comités compétents peuvent être associés par les parties, selon des modalités définies par ces dernières, à la préparation de ces conventions ;

Conférences de financeurs

- Réunir une conférence des financeurs pour l'insertion sociale et professionnelle afin de recenser les ressources mobilisables, les conditions de mobilisation et d'adaptation de ces ressources en fonction des résultats constatés et des priorités établies en matière de retour à l'emploi, dans le respect des compétences de chaque financeur.
- Au titre du rendu compte
- l'opérateur France Travail, le président du conseil départemental et les missions locales informent les comités territoriaux pour l'emploi , de la mise en œuvre et des résultats du contrôle des engagements des demandeurs d'emploi.

Questions en lien avec les missions du réseau

- Apporter une réponse à tout sujet lié aux missions du réseau

Comités territoriaux pour l'emploi (CTPE)

Articulation entre les niveaux régional, départemental et local

Une coordination renforcée à tous les échelons

Circulation de l'information

Flux ascendant : remontée des besoins locaux

Flux descendant : déclinaison opérationnelle des orientations régionales

Rencontres inter-niveaux

Au moins une réunion plénière annuelle (régional, départemental, local)

Appui du CRPE aux comités départementaux et locaux (outillage, bonnes pratiques)

Principes de fonctionnement

Recherche de consensus et solutions partagées

Répartition claire des rôles, respect des compétences

Utilisation des outils communs (SI France Travail)

Méthodes de travail collaboratives

Groupes de travail thématiques

Échanges réguliers et partage d'expériences

Comités territoriaux pour l'emploi (CTPE)

Rôle et fonctionnement du CRPE

Notre comité régional pour l'emploi est une **commission du CREFOP** (Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles) de Normandie. Cette intégration permet de conserver le **fonctionnement quadripartite** existant tout en **assurant la coordination des politiques d'emploi, de formation et d'orientation professionnelles**.

Missions du Comité Régional Pour l'Emploi (CRPE)

1/Assurer la cohérence et diffuser les bonnes pratiques

2/Élaborer des orientations stratégiques régionales

3/Travailler sur les besoins des entreprises et des filières

Valeur ajoutée :

Vision globale et stratégique à l'échelle régionale

Capacité à mobiliser
l'ensemble des acteurs régionaux

Rôle d'interface entre
le niveau national et les échelons locaux

3. Installation du réseau et outils de pilotage

Les outils du Carif Oref en Normandie

Les outils de France Travail



Les outils d'appui au pilotage du Carif-Oref de Normandie

CONNAÎTRE LES DONNÉES
SOCIO-ÉCONOMIQUES RÉGIONALES



<https://statoscope.cariforefnormandie.fr>
Consulter les données statistiques emploi-formation normandes : des informations socio-économiques par métiers, secteurs d'activité, territoires et sous forme cartographique



<https://animation.cariforefnormandie.fr>
Retrouver un ensemble d'informations et de diagnostics en accès libre pour chaque territoire normand tels que des données socio-économiques, l'offre de formation, des actualités emploi formation...



<https://www.normandie.cleor.org>
Obtenir de l'information sur les métiers, les secteurs, les formations (formations initiales sous statut scolaire et apprentissage, formations professionnelles continues), les offres d'emploi et des données socio-économiques générales en lien avec ces métiers en Normandie



<https://tinyurl.com/1pf3y343>
Faciliter le repérage des offres de formations professionnelles passées, en cours ou à venir, financées par les pouvoirs publics et les Opco correspondants aux métiers en tension dans chacun des territoires.

CONNAÎTRE L'OFFRE DE FORMATION, LES DISPOSITIFS
ET LES ACTEURS EMPLOI/FORMATION/ORIENTATION



<https://www.trouvermaformation.fr/>
Informier sur l'offre de formation professionnelle en Normandie, sur les aides et dispositifs mobilisables, sur les acteurs emploi-formation et les structures d'information

VEILLES THÉMATIQUES SPÉCIALISÉES
ET LEURS LETTRES ASSOCIÉES



<https://www.scoop.it/topic/compétences-numeriques-by-carif-oref-de-normandie>



<https://www.scoop.it/topic/prospective-emploi-compétence>

CONNAÎTRE LES TRAVAUX DU CREFOP



<https://www.crefop-normandie.fr>
Favoriser la connaissance des travaux régionaux de l'instance régionale de concertation des acteurs de l'emploi de la formation et de l'orientation professionnelles





ZOOM sur **Statoscope**

Site régional de consultation des données statistiques emploi – métier – formation du Carif-Oref de Normandie

Objectifs

Présenter des **données statistiques illustrées et dynamiques** sur le champ de l'emploi, du marché du travail et de la formation

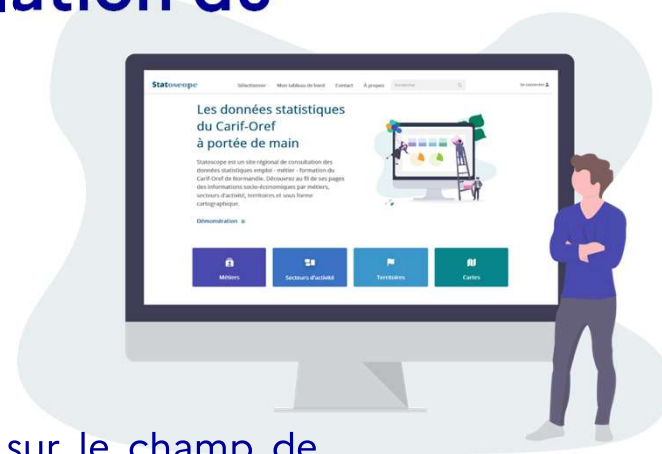
Diffuser une **information pédagogique et opérationnelle**

Enrichir la connaissance des territoires et rendre compte de leur diversité

Proposer un **tableau de bord** personnalisable

Consulter de façon **nomade**

Maintenir un espace réservé aux professionnels de l'**Animation territoriale**



Contenus

4 entrées : métiers, Secteurs d'activité, Territoires, Cartes



Les données statistiques du Carif-Oref à portée de main

Statoscope est un site régional de consultation des données statistiques emploi - métier - formation du Carif-Oref de Normandie. Découvrez au fil de ses pages des informations socio-économiques par métiers, secteurs d'activités, territoires et sous forme cartographique.



Démonstration ⓘ



Contenus

Illustration



Territoires

Bayeux - Arrondissement

Composition

La population

Les entreprises

Les emplois

Les actifs en emploi

Les salariés

Le marché du travail

Imprimer

23 276 actifs en
emploi dans cet
arrondissement



Evolution du nombre d'actifs en
emploi

Entre 2015 et 2021,
ce territoire a **gagné**
863 emplois

Répartition par genre



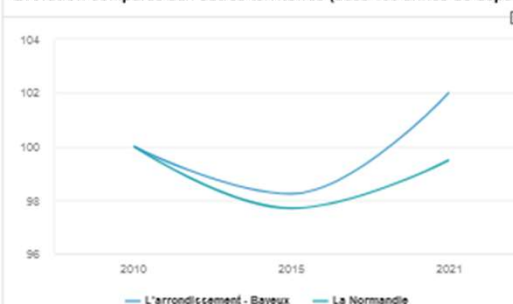
Ils représentent 1,8
% des emplois
normands tous
arrondissements
confondus

En 6 ans, le nombre
d'actifs a **augmenté**
de 3,9 %

(+ 1,8 % en Normandie)



Evolution comparée aux autres territoires (base 100 année de départ)



Evolution de la part des femmes



La part des femmes
a **baissé** de 0,6
point(s) entre 2015
et 2021

Moyenne d'âge

Les actifs en emploi
ont en moyenne
42,3 ans

(41,5 ans pour l'ensemble des
actifs normands)





Un espace dédié à l'Animation territoriale

Statoscope Sélectionner Mon tableau de bord Contact À propos StatenPLUS Rechercher

Animation territoriale

L'animation territoriale traduit la volonté concertée de l'Etat et la Région d'articuler les politiques de l'emploi et de la formation professionnelle en Normandie. Retrouvez ici les informations utiles.

Animation territoriale



Documents officiels

Liens vers les **outils du Carif-Oref** (Aides et Dispositifs, Annuaire des acteurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation etc.)

Indicateurs et diagnostics territoriaux

Tableaux par territoires des **formations qualifiantes** par familles professionnelles et des places en **formations préparatoires**

Dossiers statistiques des partenaires

Tableau de bord personnalisable



Indicateurs et tableaux de bord du réseau pour l'emploi

MATTHIEU TEACHOUT

Les indicateurs du réseau pour l'emploi



Les grands principes:

1. **Les indicateurs doivent** traduire clairement et simplement les objectifs du réseau pour l'emploi, **guider l'action des acteurs dans les territoires et leur permettre de prendre des décisions dans le cadre des gouvernances territoriales du réseau pour l'emploi** (identifier des priorités d'action ou mesurer l'efficacité des feuilles de route et plans d'action locaux).
2. Le **socle commun d'indicateurs du réseau pour l'emploi devra être relativement resserré**, afin de faire collaborer efficacement l'ensemble des acteurs du réseau pour l'emploi autour d'un nombre limité d'objectifs clairs et communs.
3. **En complément des indicateurs nationaux, les tableaux de bord territoriaux pourront comprendre d'autres indicateurs** co-construits avec les acteurs du territoire. Il sera ainsi possible **d'ajouter des indicateurs spécifiques** en fonction des feuilles de route locales.
4. Tout en assurant la bonne articulation et complémentarité avec les systèmes de pilotage propres à chaque opérateur, l'objectif est aussi de trouver **le plus grand dénominateur commun des différentes conventions ou indicateurs suivis par les acteurs du réseau pour l'emploi** (par ex. indicateurs du RPE alignés avec certains indicateurs de la convention tripartite de France Travail, de la convention quinquipartite Cheops, indicateurs formation du RPE alignés avec indicateurs PRIC...etc.). L'objectif est également un travail sur la cohérence globale des indicateurs.
5. **Chaque acteur pourra par ailleurs continuer de suivre des indicateurs spécifiques sur des champs qui lui sont propres** (par ex. l'indemnisation des demandeurs d'emploi pour l'opérateur France Travail), avec un objectif de complémentarité.
6. **Des indicateurs consultables par tous**

Les tableaux de bord du réseau pour l'emploi

Tableau de bord accompagnement rénové des ARSA

<https://pilotage-rpe.francetravail.fr/pn372-pilotagerpe/accueil/BRSA>

- Evolutions fréquentes
- 2500-3000 visites par semaine

Tableau de bord RPE

- Indicateurs du réseau pour l'emploi
- Déclinaisons par territoires (national, régional, départemental, local)
- Capacité d'analyse des indicateurs, notamment par types des publics (demandeurs d'emploi et employeurs)
- Fiches action et feuilles de route des comités territoriaux
- Indicateurs spécifiques aux fiches action.

<https://pilotage-rpe.francetravail.fr/pn372-pilotagerpe/accueil/RPE>

Autres tableaux de bord prévus

- Zoom sur l'inscription et l'orientation au T1 2025
- IAE (avec plateforme de l'inclusion)
- ...

Démo du tableau de bord RPE

Exemple d'utilisation de la donnée pour des décisions

Domaine de formation	Nombre de sortants de formation	Part des publics prioritaires	Accès à l'emploi à 6 mois	Accès à l'emploi durable à 6 mois	Accès à l'emploi à 6 mois pour les publics prioritaires	Taux d'abandon de la formation (%)
Sciences	144	69,4%	72,9%	37,5%	47,2%	2,8%
Énergie, électricité	805	79,6%	68,3%	35,9%	53,7%	2,5%
Production industrielle, transport, logistique	11 634	88,8%	66,7%	32,3%	59,2%	2,2%
Sport, loisirs, tourisme	1 743	82,6%	65,9%	44,8%	53,8%	1,4%
Mécanique, électronique	627	88,7%	65,7%	44,7%	58,1%	3,7%
Transformation matière produit	2 184	83,2%	65,7%	34,4%	54,1%	1,9%
Santé, social, sécurité	4 749	81,2%	64,5%	30,1%	52,1%	6,5%
Commerce, marketing, finance	4 202	81,0%	64,1%	40,9%	51,4%	2,4%
Génie civil, construction	1 199	85,4%	62,1%	32,4%	51,5%	2,1%
Vie et gestion des organisations	4 234	67,5%	61,2%	34,5%	39,4%	3,2%
Développement des compétences	1 728	65,8%	54,5%	24,9%	32,3%	2,7%
Sciences humaines, économie, droit, langues	2 440	67,2%	53,3%	26,5%	34,4%	2,8%
Agriculture, environnement	777	64,1%	51,4%	27,7%	32,6%	2,7%
Technologies de l'information et de la communication, arts	2 608	63,2%	50,3%	29,4%	29,4%	2,1%

Cumul des sortants de formation (inscrits à FT) de sept 22 à sept 23 dans la région Normandie

**Illustration concrète d'un territoire
qui développe des actions dans le
cadre d'une vision élargie du RPE**

Action qui pourra alimenter le CLPE

Depuis plusieurs mois nos territoires développent déjà des actions dans le cadre d'une vision élargie du RPE

- Elles sont portées par plusieurs membres du RPE et ouvertes aux autres partenaires
- Elles agissent en réponse à une problématique identifiée conjointement
- Elles obtiennent des résultats mesurables en matière d'accès à l'emploi et à l'emploi durable

Des exemples choisis parmi d'autres actions dont le Retex pourra aussi alimenter les premiers CLE

Les premières réunions des comités visent l'installation et l'appropriation du cadre de fonctionnement

Au niveau départemental :

Département	Date du comité départemental
Calvados	18/12/2024
Eure	18/09/2024
Manche	18/10/2024
Orne	13/11/2024
Seine Maritime	20/09/2024

Au niveau local, 17 comités :

Département	Comités locaux	Périmètre (arrêté)	Date du CLE
Calvados	Caen	Caen la mer, Vallée de l'Orne et de l'Odon, Val Es Dunes, Pays de Falaise, Cingal Suisse normande, Cœur de Nacre	18/12
	Bayeux	Bayeux Intercom, Isigny Omaha Intercom, Seullès Terre et Mer	28/11
	Vire	Intercom de la Vire au Noireau, Pré-bocage Intercom	9/12
	Lisieux	Lisieux Normandie, Normandie Cabourg Pays d'Auge, Cœur Côte Fleurie, Terre d'Auge, Pays de Honfleur Beuzeville	29/11
Eure	Evreux	Evreux Portes de Normandie, Pays de Conches	17/12
	Bernay	Bernay Terres de Normandie, Lieuvin Pays d'Auge, Pays du Neubourg, Pont-Audemer Val de Risle, Roumois Seine, Interco Normandie Sud Eure	9/12
	Les Andelys	Seine Eure, Seine Normandie, Lyons Andelle, Vexin normand	19/12
Manche	Cotentin	Communauté d'agglo du Cotentin	17/12
	Centre Manche	Côte Ouest Centre Manche, Baie du Cotentin, Coutances Mer et Bocage, Saint Lô Agglo	11/12
	Sud Manche	Granville Terre et Mer, Villedieu Intercom, Mont Saint Michel Normandie	12/12
	St Pierre et Miquelon		à venir

Au niveau local, 17 comités :

Département	Comités locaux	Périmètre (arrêté)	Date du CLE
Orne	Pays d'Alençon et d'Andaine	Communauté urbaine d'Alençon, Andaine-Passais, Pays fertois et Bocage carrougien, Source de l'Orne, Vallée de la Haute Sarthe	14/12
	Argentan - Flers	Terres d'Argentan, Flers Agglo, Domfront-Tinchebray Intercom, Val d'Orne	3/12
	Vimoutiers, l'Aigle, Mortagne	Cœur du Perche, Collines du Perche normand, Hauts du Perche, Pays de l'Aigle, Pays de Mortagne au Perche, Vallée d'Auge et du Merlereaut	6/12
Seine-Maritime	Rouen	Arrondissement de Rouen	5/12
	Dieppe Littoral	Région Dieppoise, CC Côte d'Albâtre, Terroir de Caux, Falaises du Talou, Villes Soeurs	Début 2025
	Pays de Bray	Quatre Rivières, Bray Eawy, CC interrégionale Aumale-Blangy sur Bresle, Londinières	Début 2025
	Le Havre	Arrondissement du Havre	10/12

4. Orientations nationales et élaboration de la feuille de route régionale

Rappel des orientations nationales – CNE Plénière du 7 novembre 2024

Le 4ème Comité national pour l'emploi (CNE) s'est tenu **le 7 novembre** et a été présidé par **Madame la ministre du Travail et de l'Emploi**.

Lors de cette séance, les membres ont **délibéré sur les référentiels relatifs aux critères d'orientation des demandeurs d'emploi et au diagnostic global ainsi que sur la liste des informations relatives aux décisions d'orientation et à la mise en œuvre des critères**.

Concernant la délibération relative à la liste des informations sur les décisions d'orientation, il a été ajouté en séance que **ces informations devaient être transmises également aux comités régionaux pour l'emploi, en plus des comités départementaux pour l'emploi (CDPE) et du comité national pour l'emploi (CNE)**.

Ces documents seront ensuite officiellement publiés par arrêté d'approbation.

Les orientations stratégiques nationales seront arrêtées début 2025

Rappel des orientations nationales – CNE Plénière du 7 novembre 2024

Les critères d'orientation : principes généraux

Proposition de principes généraux

- Des critères simples définis en commun et partagés pour définir le parcours de la personne (emploi / pro, global / socio-pro, remobilisation / social) et orienter vers le bon référent d'accompagnement (CD, délégataires, UNML, Cap emploi, FT)
- Une méthode permettant de concentrer la décision sur les capacités et les projections de la personne quant à son accès ou retour à l'emploi avant d'interroger ses difficultés
- Une orientation des publics vers les différents référents d'accompagnement, selon leurs besoins et profils, ainsi que selon les éventuelles précisions départementales pour les BRSA

Analyse de la situation de la personne

Identification
des capacités
et projections
de la
personne

Identification
des
difficultés
pouvant
pondérer la
situation

Définition du parcours adapté à sa situation :

- Emploi / Professionnel
- Global/ Socio-professionnel
- Remobilisation / Social

Désignation du référent d'accompagnement selon le profil de la personne et le parcours

- BRSA
- BOE
- -26ans

Et les éventuelles
précisions
départementales

- CD
- Délégataires CD
- ML (-26ans)
- Cap emploi
- France Travail

Processus d'élaboration des feuilles de route

L'un de nos premiers chantiers sera l'élaboration de notre feuille de route régionale. Celle-ci devra s'appuyer sur :

- Un **diagnostic partagé** de la situation de l'emploi en Normandie, en mobilisant l'ensemble des données et analyses disponibles.
- L'identification de quelques **priorités stratégiques** pour notre territoire, en cohérence avec les orientations nationales mais aussi avec les spécificités normandes.
- La définition d'un **plan d'actions opérationnel, avec des objectifs clairs et des indicateurs de suivi.**
- La **mobilisation de l'ensemble des leviers** à notre disposition : dispositifs d'accompagnement, offre de formation, aides à l'emploi, etc.

Ce travail devra se faire **de manière collaborative**, en **associant l'ensemble des membres** de notre comité mais aussi en **prenant en compte les remontées des niveaux départemental et local.**

Proposition d'une méthodologie de travail pour élaborer la feuille de route régionale

Proposition de création d'un groupe de travail représentatif :

- 1 représentant des organisations syndicales
- 1 représentant des organisations patronales
- 1 représentant des conseils départementaux
- 1 représentant de l'Etat -
- 1 représentant de la Région Normandie
- FT en qualité de représentant des opérateurs

Animation du groupe confiée à France Travail sous forme d'un atelier d'intelligence collective et dont l'objectif sera d'élaborer des propositions d'axe stratégique à soumettre au CRPE lors de sa prochaine réunion début 2025,

*France Travail aura la charge de relayer auprès de Association Régionale des Missions Locales (ARML)
et CHEOPS*

Une offre de service en intelligence collective pour le compte de tous

Au titre de ses missions confiées par la loi plein emploi, l'opérateur France Travail développe une fonction **d'appui méthodologique**.

- Pour accompagner la définition des orientations du territoire
- Pour construire les feuilles de routes et les fiches actions



[Aller à la page su](#)

Calendrier du Comité Régional pour l'Emploi (CRPE)

- Réunion d'installation le 26 novembre
- Début mars : CRPE physique
- Fin juin/début juillet : CRPE visio : présentation des 1ere initiatives et outillages en place (CDPE et CLPE)
- Octobre/novembre : réunion 2 en 1 (plénière des 3 niveaux territoriaux du RPE + CRPE)